
Pour sécuriser vos ventes et vos achats de biens forestiers : la Safer, vendeur professionnel

🕒 DEUX EXEMPLES

Dans les **LANDES**, à Sainte Yagen, 408 hectares de parcelles agricoles et forestières sont à vendre.

La Safer Aquitaine Atlantique, en s'appuyant sur l'avis d'une **commission composée de professionnels forestiers**, installe 2 jeunes agricultrices, conforte 1 agriculteur. 9 exploitants forestiers sont agrandis et restructurés.

En réalisant des échanges, elle a permis que chacun dispose de parcelles exploitables.

Dans le **JURA**, à la suite d'une succession, la Safer Bourgogne Franche-Comté accompagne l'héritier d'une forêt de 80 ha sur la commune de Mathenay.

La Safer l'informe de la loi Monichon, qui permet d'être **exonéré de ¾ des droits de succession**, sous la condition de s'engager dans une gestion durable pendant 30 ans. La Safer l'aide à obtenir les documents nécessaires.

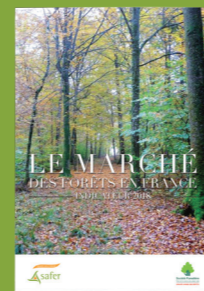
Pour garantir son exonération, elle trouve un acquéreur qui s'engage à poursuivre la gestion durable de la forêt pendant le temps imparti.

Pour garantir le juste prix pour vos biens :

la Safer, 50 ans de connaissance des territoires et du marché

Les Safer, créées dans les années 1960, interviennent sur l'espace rural depuis 50 ans et possèdent **une connaissance approfondie du territoire et des marchés fonciers ruraux**.

Avec la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, la Fédération Nationale des Safer publie chaque année **un indicateur des prix du marché des forêts**, les tendances et les structures du marché, le prix des forêts vendues, le nombre de transactions, le profil des vendeurs et acquéreurs, etc.



Pour le commander, rendez-vous sur le site

➔ www.le-prix-des-terres.fr

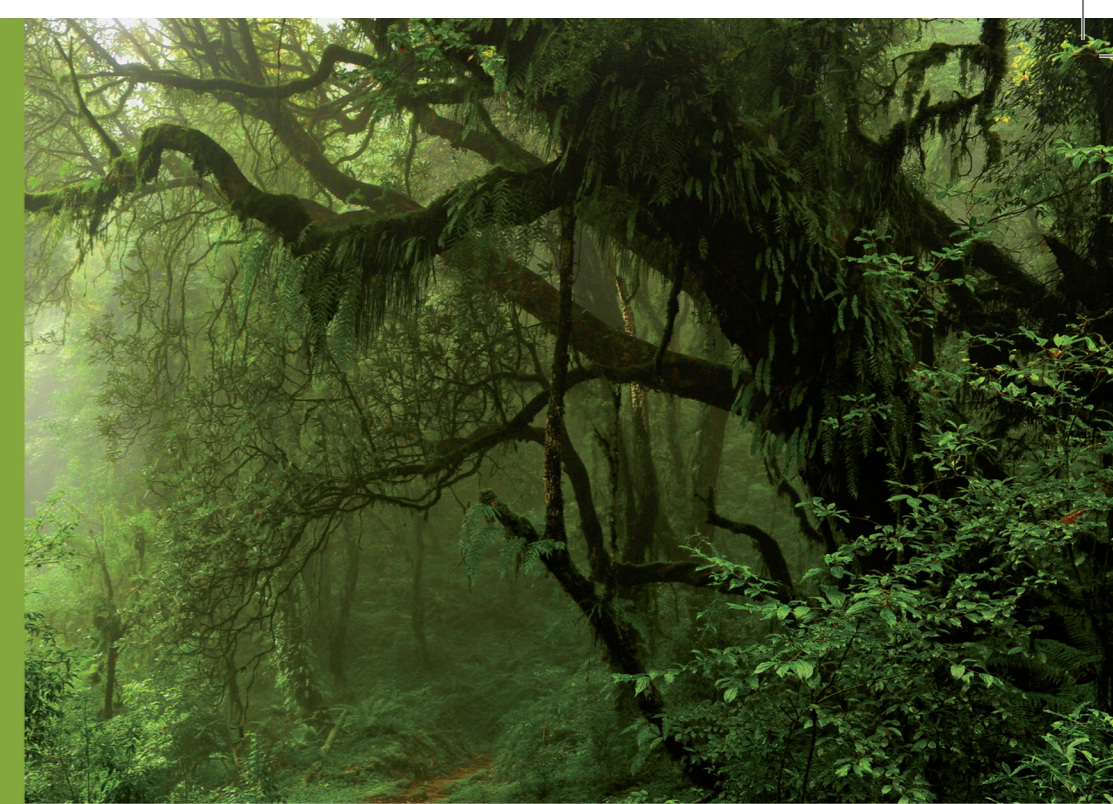
Pour faciliter l'exploitation de la ressource en bois la Safer restructure le foncier forestier

La Safer achète des parcelles de forêts et les revend en procédant à des aménagements et des échanges qui permettent de restructurer les parcelles et d'améliorer les dessertes.

🕒 UN EXEMPLE

Dans l'**EURE**, à Plasnes, un massif forestier de 306 ha est coupé par une route et bordé par des parcelles de forêts appartenant à de nombreux propriétaires privés. **Une stratégie de restructuration** est étudiée avec le Syndicat des Forestiers Privés de l'Eure et l'Union Régionale de la Forêt Privée Normande.

Ce travail a permis pour les uns, de conforter la gestion de leur massif forestier et, pour d'autres, de reconstituer des domaines cohérents et non éclatés.



Les partenaires de la Safer :

- Centres Régionaux de la Propriété Forestière
- Syndicats forestiers
- Chambres d'agriculture
- Collectivités locales et territoriales
- Coopératives forestières
- Experts forestiers
- Office National des Forêts
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts
- Communes forestières (COFOR)...

Le fonctionnement des Safer, régi par la loi, **garantit des solutions foncières concertées**.

Les forestiers sont représentés au sein **des Comités techniques départementaux des Safer**.

Les dossiers sont traités sur des critères forestiers et la priorité est donnée à des sylviculteurs engagés dans une gestion durable.

Safer, opérateur forestier,
en partenariat avec
la profession forestière

